

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Interpellation citoyenne : autorisation des feux d'artifice durant les festivités de fin d'année

Séance du Conseil communal du : 27/5/ 2024

1.Exposé du dossier

Rapport technique avec des informations sur les effets des feux d'artifice sur les animaux ainsi qu'une vidéo montrant la panique provoquée par des feux d'artifice sur des chevaux enfermés dans une écurie

2. Proposition de décision

3. Projet de délibération et pièces justificatives

4. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Willame Pascale

Téléphone : 081/42.02.20

Courriel : pascale.willame@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Imaje - Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2024.
Séance du Conseil communal du : 27 mai 2024

1. Exposé du dossier

L'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale Imaje se tiendra le 12 juin 2023 à 18h00, au siège administratif d'Imaje, rue Albert 1er 9 à 5380 Fernelmont.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapport de rémunérations pour l'année 2023,
2. Rapport d'activités 2023 (IMAJE, Le Lien, Ecoute-Enfants et L'Enjeu),
3. Rapport de gestion 2023,
4. Approbation des comptes et bilan 2023,
5. Rapport du Commissaire Réviseur,
6. Décharge au Commissaire Réviseur,
7. Décharge aux administrateurs,
8. Démissions et remplacement d'un administrateur,
9. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 25/01/2024.

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation à l'Assemblée générale et du dossier annexes.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Willame Pascale
Téléphone : 081/42.02.20
Courriel : pascale.willame@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : La Terrienne du Crédit social - Assemblée générale ordinaire du 14 juin 2024.
Séance du Conseil communal du : 27 mai 2024

1. Exposé du dossier

L'Assemblée générale ordinaire de la société coopérative La Terrienne du Crédit social se tiendra le 14 juin 2024 à 19h00 à la salle « La Source », Place Toucrée, 6 à 6900 Marche-en-Famenne.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapport du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2023 comprenant les comptes annuels et les rapports de gestion,
2. Présentation des comptes annuels, lecture et approbation du rapport de gestion sur l'exercice 2023,
3. Commentaires et rapport du Commissaire-Réviseur,
4. Approbation des comptes annuels au 31/12/2023,
5. Affectation du résultat,
6. Décharge à donner aux administrateurs,
7. Décharge à donner au Commissaire, la S.R.L. KNAEPEN & LAFONTAINE,
8. Agrément Région wallonne.

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger le délégué de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation à l'Assemblée générale et du rapport annuel du Conseil d'administration.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Willame Pascale
Téléphone : 081/42.02.20
Courriel : pascale.willame@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : ORES Assets - Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2024.
Séance du Conseil communal du : 27 mai 2024

1. Exposé du dossier

L'**Assemblée générale extraordinaire** de l'intercommunale ORES Assets se tiendra le 13 juin 2024 à 10h30, dans les locaux du cinéma Acinapolis « Pathé », Grand'Rue, 141/143 6000 Charleroi

L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapport annuel 2023- en ce compris le rapport de rémunération ;
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 ;
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2023
4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2023 ;
5. Nominations statutaires ;
6. Actualisation de l'annexe 1 des statuts-Liste des associés

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour des Assemblées générales.
- Charger les délégués de rapporter aux Assemblées la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation aux Assemblées générales et des diverses pièces liées aux points inscrits à l'ordre du jour.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Willame Pascale
Téléphone : 081/42.02.20
Courriel : pascale.willame@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : BEP Crématorium - Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024.
Séance du Conseil communal du : 27 mai 2024

1. Exposé du dossier

L'Assemblée générale ordinaire du BEP Crématorium se tiendra le 18 juin 2024 à l'espace Winson, rue Donat Masson

L'ordre du jour est le suivant :

- Point 1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2023 ;
- Point 2 : Approbation du Rapport d'activités 2023 ;
- Point 3 : Approbation des comptes 2023 ;
- Point 4 : Rapport du Réviseur ;
- Point 5 : Approbation du Rapport de rémunération établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Point 6 : Approbation du Rapport de gestion 2023 ;
- Point 7 : Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
- Point 8 : Décharge aux Administrateurs ;
- Point 9 : Décharge au Réviseur.

L'Assemblée générale extraordinaire du BEP Crématorium se tiendra le 18 juin 2024 à l'espace Winson, rue Donat Masson

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des modifications Statutaires

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Willame Pascale

Téléphone : 081/42.02.20

Courriel : pascale.willame@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : BEP Environnement - Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024.
Séance du Conseil communal du : 27 mai 2024

1. Exposé du dossier

L'Assemblée générale ordinaire du BEP Crématorium se tiendra le 18 juin 2024 à l'espace Winson, rue Donat Masson

L'ordre du jour est le suivant :

- Point 1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2023 ;
- Point 2 : Approbation du Rapport d'activités 2023 ;
- Point 3 : Approbation des comptes 2023 ;
- Point 4 : Rapport du Réviseur ;
- Point 5 : Approbation du Rapport de rémunération établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Point 6 : Approbation du Rapport de gestion 2023 ;
- Point 7 : Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
- Point 8 : Décharge aux Administrateurs ;
- Point 9 : Décharge au Réviseur.

L'Assemblée générale extraordinaire du BEP Crématorium se tiendra le 18 juin 2024 à l'espace Winson, rue Donat Masson

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des modifications Statutaires

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Willame Pascale

Téléphone : 081/42.02.20

Courriel : pascale.willame@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : BEP Expansion économique- Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024.
Séance du Conseil communal du : 27 mai 2024

1. Exposé du dossier

L'Assemblée générale ordinaire du BEP Crématorium se tiendra le 18 juin 2024 à l'espace Winson, rue Donat Masson

L'ordre du jour est le suivant :

- Point 1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2023 ;
- Point 2 : Approbation du Rapport d'activités 2023 ;
- Point 3 : Approbation des comptes 2023 ;
- Point 4 : Rapport du Réviseur ;
- Point 5 : Approbation du Rapport de rémunération établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Point 6 : Approbation du Rapport de gestion 2023 ;
- Point 7 : Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
- Point 8 : Décharge aux Administrateurs ;
- Point 9 : Décharge au Réviseur.

L'Assemblée générale extraordinaire du BEP Crématorium se tiendra le 18 juin 2024 à l'espace Winson, rue Donat Masson

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des modifications Statutaires

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Willame Pascale

Téléphone : 081/42.02.20

Courriel : pascale.willame@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : BEP - Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2024.
Séance du Conseil communal du : 27 mai 2024

1. Exposé du dossier

L'Assemblée générale ordinaire du BEP Crématorium se tiendra le 18 juin 2024 à l'espace Winson, rue Donat Masson

L'ordre du jour est le suivant :

- Point 1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2023 ;
- Point 2 : Approbation du Rapport d'activités 2023 ;
- Point 3 : Approbation des comptes 2023 ;
- Point 4 : Rapport du Réviseur ;
- Point 5 : Approbation du Rapport de rémunération établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Point 6 : Approbation du Rapport de gestion 2023 ;
- Point 7 : Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
- Point 8 : Décharge aux Administrateurs ;
- Point 9 : Décharge au Réviseur.

L'Assemblée générale extraordinaire du BEP Crématorium se tiendra le 18 juin 2024 à l'espace Winson, rue Donat Masson

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des modifications Statutaires

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Willame Pascale
Téléphone : 081/42.02.20
Courriel : pascale.willame@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Idefin - Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 20 juin 2024.
Séance du Conseil communal du : 27 mai 2024

1. Exposé du dossier

L'Assemblée générale ordinaire d'Idefin se tiendra le 20 juin 2024 à 17h30 en la salle Vivace du BEP.
L'ordre du jour est le suivant :

- Point 1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2023 ;
- Point 2 : Rapport d'activités 2023 ;
- Point 3 : Approbation des comptes 2023 ;
- Point 4 : Rapport du Réviseur ;
- Point 5 : Approbation du Rapport de rémunération établi en application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Point 6 : Approbation du Rapport de gestion 2023 ;
- Point 7 : Approbation du Rapport spécifique de prises de participations ;
- Point 8 : Décharge aux administrateurs ;
- Point 9 : Décharge au Réviseur.

L'Assemblée générale extraordinaire d'Idefin se tiendra le 20 juin 2024 à 17h30 en la salle Vivace du BEP. L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des modifications statutaires

2. Proposition de décision

- Approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.
- Charger les délégués de rapporter à l'Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.
- Charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la délibération.
- Transmettre une copie de la délibération à l'intercommunale.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné de la convocation et des différentes annexes transmises par l'intercommunale.

4. Informations budgétaires /

5. Subvention /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Willame Pascale
Téléphone : 081/42.02.20
Courriel : pascale.willame@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Motion de soutien aux revendications des agriculteurs relatives à une simplification administrative, une cohérence réglementaire et la promotion d'une consommation locale.

Séance du Conseil communal du : 27 mai 2024

1. Exposé du dossier

Suite aux diverses actions de grèves menées par les agriculteurs au cours des dernières semaines, une motion visant à soutenir le secteur agricole est soumise au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Un positionnement en faveur de diverses mesures visant à soutenir le secteur agricole.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- des différentes motions prises par les communes de Frasnes-les-Anvaing, Lessines et Aubel relatives au soutien aux revendications des agriculteurs ;
- des statistiques 2022 du SPW relatives à l'activité agricole et d'élevage à Profondeville.

4. Informations budgétaires

Impact : /

Article budgétaire : /

Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /

Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deridder Emilie

Téléphone : 081/42.02.17

Courriel : emilie.deridder@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Information relative aux approbations des décisions du Conseil communal
Séance du Conseil communal du : 27/5/2024

1.Exposé du dossier

Exercice de la tutelle sur les décisions communales

2. Proposition de décision

<i>Date Conseil</i>	<i>Objet de la décision de la tutelle</i>	<i>Date tutelle</i>
18/3/2024	Redevance pour le traitement des dossiers de permis d'urbanisme, d'urbanisation, de modification de permis d'urbanisme, de contrôle d'implantation, de certificat d'urbanisme, d'informations notariales, de permis d'implantation commerciale, demandes relatives au permis d'environnement, permis unique, permis intégrés jusqu'à l'exercice 2025	2/5/2024
18/3/2024	Clause de mise en conformité des règlements redevances en matière de recouvrement amiable	2/5/2024

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : des retours de la tutelle

4. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Willame Pascale
Téléphone : 081/42.02.20
Courriel : pascale.willame@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Organisation du festival théâtral "Découvrez-vous" à Bois de Villers - arrêt de la convention de partenariat - participation financière communale - exercices 2024 à 2028

Séance du Conseil communal du : 27 mai 2024

1. Exposé du dossier

Arrêt d'une convention de partenariat - exercices 2024 à 2028

- Apport financier en subvention annuelle de 7000 €

- Apport logistique et de ressources humaines communales dont l'estimation reste à détailler et à préciser chaque année par le Collège communal

2. Proposition de décision

Arrêt de la convention de partenariat avec subvention annuelle de 7000

3. Projet de délibération et pièces justificatives

La délibération est accompagnée :

- du projet de la convention

4. Informations budgétaires

Interventions de soutien logistique et de mise à disposition d'espaces et de locaux à chiffrer via une estimation de subventions en nature

Absence d'avis de légalité de la Directrice financière dans les 10 jours de la sollicitation.

5. Subvention

- Apport financier de la commune consistant en un subside annuel de 7.000 € à imputer à l'article budgétaire 772-332-02 ;

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : De Ketelaere Serge

Téléphone : 081 420 239

Courriel : serge.deketelaere@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : BEP – Remplacement des puces de conteneurs
Séance du Conseil communal du :

1. Exposé du dossier

Le BEP informe la Commune que les puces de certains conteneurs doivent être remplacées. Pour ce faire, deux options se présentent :

1. Le remplacement des conteneurs et des puces, en confiant la gestion logistique des conteneurs à l'intercommunale.
2. Le remplacement des puces uniquement, en gardant la situation de gestion logistique telle qu'actuellement.

2. Proposition de décision

Art. 1 : De choisir la 1ère proposition "Remplacement des conteneurs et des puces 4MHz équipant ces conteneurs".

OU

Art. 1 : De choisir la 2ème proposition " Remplacement uniquement des puces électroniques" (proposition du service).

Art2. : De communiquer la décision au BEP Environnement.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

1. PowerPoint de présentation
2. Courrier du BEP

4. Informations budgétaires

Impact : Néant

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière : Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : **Approbation du compte 2023**
Séance du Conseil communal du : **27/05/2024**

1. Exposé du dossier

Le compte 2023 est clôturé.
Le résultat budgétaire ordinaire s'élève à 1.946.283,47 €
Le résultat budgétaire extraordinaire s'élève à -7.426.860,43 €

2. Proposition de décision

Approbation du compte.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- **Compte 2023**
- **Analyse financière**

4. Informations budgétaires

Impact :
Article budgétaire :
Avis de légalité de la Directrice financière : **néant**

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : **Néant**
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : **Laurence Gelay**
Téléphone : **081/39.60.71**
Courriel : **laurence.gelay@profondeville.be**

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : **Approbation des modifications budgétaires 01/2024**
Séance du Conseil communal du : **27/05/2024**

1. Exposé du dossier

Le compte 2023 est clôturé. Les résultats sont injectés par le biais des premières modifications budgétaires.

Diverses adaptations de crédits sont inscrites et détaillées dans les documents annexés.

2. Proposition de décision

Approbation des modifications budgétaires 01/2024.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Modifications budgétaires 01/2024 (ordinaire et extraordinaire)
- Annexes

4. Informations budgétaires

Impact :

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière : **30/2024 - favorable**

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : **Néant**

Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : **Laurence Gelay**

Téléphone : **081/39.60.71**

Courriel : **laurence.gelay@profondeville.be**

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Subventions octroyées par le Collège communal en vertu de l'article L1122-37 §2 du CDLD - Rapport annuel du Collège communal au Conseil communal.

Séance du Conseil communal du : 27/05/2024

1. Exposé du dossier

En vertu d'une délégation du Conseil communal (18/02/2019) au Collège communal, ce dernier procède à l'octroi de subventions :

1° nominativement prévues au budget (et aux modifications budgétaires)

2° en nature

3° motivées par l'urgence

En vertu de l'article 1122-37 §2, le Collège communal fait rapport chaque année au Conseil communal des subventions qu'il a octroyées

2. Proposition de décision

Le Conseil communal constate l'octroi des subventions par le Collège communal au cours de l'exercice 2023.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : projet de délibération et délibérations du Collège communal relatives à l'octroi de subventions en nature

4. Informations budgétaires

Impact :

Subventions nominativement prévues au budget - Fonctionnement : 53.268,53 €

Subventions nominativement prévues au budget – Investissement : 7.488,97 €

Ristourne redevance métiers forains 3.580,01€

Subventions en nature (estimation)

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : F.E. Lustin – 2023 - Compte
Séance du Conseil communal du : 27 mai 2024

1. Exposé du dossier

Le compte de l'exercice 2023 de la Fabrique d'église de Lustin a été arrêté par le Conseil de Fabrique en du 26 mars 2024. Après contrôle, le service Finances déduit que le compte est conforme à la loi et propose au conseil communal de l'approuver.

2. Proposition de décision

1. Approuver le compte 2023 de la Fabrique d'église de Lustin
2. Transmettre copie de la décision à :
 - L'établissement cultuel concerné
 - L'organe représentatif du culte

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- F.E. Lustin – 2023 – Compte
- F.E. Lustin – 2023 – Compte – Approbation Évêché
- F.E. Lustin – Tableau financier

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Situations de caisse au 31/12/2023

Séance du Conseil communal du : 27/05/2024

1. Exposé du dossier

L'article L1124-42 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dispose :

Art. L1124-42. §1er. Le collège communal, ou celui de ses membres qu'il désigne à cette fin, vérifie l'encaisse du directeur financier au moins une fois par trimestre, et établit un procès-verbal de la vérification, qui mentionne ses observations et celles formulées par le directeur financier; il est signé par le directeur financier et les membres du collège qui y ont procédé.

Le collège communal communique le procès-verbal au conseil communal.

Le situation de caisse a été vérifiée en séance du Collège du 17/04/2024.

Le PV de situation de caisse est communiqué au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Le Conseil communal prend connaissance conformément à l'article L1124-42, §1er, alinéa 2, de la délibération du Collège communal du 17 avril 2024 tenant lieu de procès-verbal de vérification de l'encaisse communale présentée par la Directrice financière, au 31/12/2023.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : délibération et situation de caisse au 31/12/2023 accompagnée du PV et des pièces justificatives

4. Informations budgétaires

Impact :

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Gelay Laurence

Téléphone : 081/39.60.71

Courriel : laurence.gelay@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Zone de secours N.A.G.E. – Prise de connaissance de la MB1/2024
Séance du Conseil communal du : 27 mai 2024

1. Exposé du dossier

La MB1/2022 de la Zone de secours a été approuvée par le Conseil de Zone le 16 avril 2024. La part communale n'est pas modifiée.

2. Proposition de décision

1. Prendre connaissance de la MB1/2024 de la Zone de Secours
2. Transmettre la délibération à :
 - La Zone de Secours NAGE
 - Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur dans le cadre de la tutelle d'approbation

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Zone NAGE – 2024 – MB 1

4. Informations budgétaires

Impact : Néant

Article budgétaire : 351/435-01

Avis de légalité de la Directrice financière : non nécessaire

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant

Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan

Téléphone : 081/39.60.76

Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Zone de secours N.A.G.E. – Prise de connaissance du Compte de l'exercice 2023
Séance du Conseil communal du : 27 mai 2024

1. Exposé du dossier

Le Compte 2023 de la Zone de secours a été arrêté par le Conseil de Zone le 16 avril 2024. La part communale reste inchangée.

2. Proposition de décision

1. Prendre connaissance du Compte 2023 de la Zone de secours
2. Transmettre la décision à :
 - La Zone de secours NAGE
 - Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Zone NAGE – 2023 - Compte

4. Informations budgétaires

Néant

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant
Montant : Néant

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Quets Jonathan
Téléphone : 081/39.60.76
Courriel : jonathan.quets@profondeville.be

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Réfection du mur de soutènement - Fabrique d'église Lustin
Séance du Conseil communal du : 27/05/2024

1. Exposé du dossier

Les travaux consistent au démontage d'un muret de soutènement en place au niveau de l'église de Lustin côté voisin (Mme Engelen Charlotte), la réalisation d'une assise en béton avec armatures simple, le nettoyage des moellons et la reconstruction (maçonnerie) du parement, y compris la réalisation des couvre-murs en béton et le jointoiement

2. Proposition de décision

- D'approuver le cahier des charges N° 3P/820 et le montant estimé du marché "Réfection du mur de soutènement - Fabrique d'église Lustin", établi par l'auteur de projet, M. Christophe DEMANET, en collaboration avec le service marchés publics (Barbara Lupattelli). Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 30.830 € HTVA ou 37.304,30 € TVAC, (21% TVA).
- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.
- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, à l'article n° 7904/724-60 (n° de projet 20240068).

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- CCH
- PGSS
- NDS
- AVDF
- Projet de délibéré Conseil
- Projet de délibéré – inscription point Conseil
- Projet de délibéré Collège pour consultation des firmes

4. Informations budgétaires

Impact : 30.830 euros H.T.V.A. ou 37.304,30 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : n° 7904/724-60 (n° de projet 20240068).

Avis de légalité de la Directrice financière : 22/2024 du 02/04/2024

CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

**Objet : PIC-PIMACI22-24 : Aménagement de parkings vélos sécurisés - Fourniture et pose -
Approbation des conditions, du mode de passation et de l'estimation.
Séance du Conseil communal du 27 mai 2024.**

1. Exposé du dossier

Dans le cadre de la programmation PIC-PIMACI 2022-2024, le projet concernant l'aménagement de parkings vélos sécurisés a été retenu. Actuellement, il s'agit donc d'approuver les conditions, le mode de passation et l'estimation de ce marché public de travaux. Les endroits concernés par ces aménagements sont les suivants :

- Chaussée de Namur N92, (coordonnées GPS 50.382107,4.866996) ; 2 paires (4 abris)
- Rue Jules Borbouse 45, 5170 Bois-de-Villers ; 2 paires (4 abris)
- Place de Lesve situé rue du Centre 1, 5170 Lesve ; 1 paire (2 abris)
- Rue de Tailfer, 5170 Lustin ; 2 paires (4 abris)
- Gare de Lustin situé rue de la Gare, 5170 Lustin ; 3 paires (6 abris)
- Chemin des Villas, 5170 Lustin ; 2 paires (4 abris)
- Centre sportif de la Hulle, 5170 Profondeville ; 2 paires (4 abris)

2. Proposition de décision

Art.1^{er} : D'approuver le cahier des charges N° 3P/793 et le montant estimé du marché intitulé "PIC-PIMACI22-24 : Aménagement de parkings vélos sécurisés - Fourniture et pose", établis par l'auteur de projet, l'agent en charge de la mobilité, en collaboration avec le service marchés publics (Mme Alexandra Piette). Les conditions sont fixées par le cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 105.000€ HTVA ou 127.050,00€ TVAC (21% TVA).

Art.2 : De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Le projet de délibération du Conseil communal du 27 mai 2024.
- Le cahier des charges.
- L'avis de la Directrice financière.

4. Informations budgétaires

Impact : 105.000€ HTVA ou 127.050,00€ TVAC (21% TVA).

Article budgétaire : à l'article budgétaire n°400/725-60 (projet n°20240014) ;

Avis de légalité de la Directrice financière : avis favorable n° 31/2024 remis en date du 13 mai 2024.

27



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Salle communale de Lustin "Le Foyau" - Chauffage - Changement intitulé - Information budgétaire.

Séance du Conseil communal du 27 mai 2024.

1. Exposé du dossier

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'intitulé du crédit n°7634/724-60 (n°projet 20240054) inscrit au budget extraordinaire 2024 afin d'utiliser le crédit non pas pour du chauffage mais pour le remplacement d'un grand châssis.

2. Proposition de décision

Art.1^{er} : de l'utilisation du crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, à l'article n°7634/724-60 (n°projet 20240054), pour le remplacement d'un grand châssis et non pour du chauffage.

Art.2 : de charger le service finances de procéder à la modification d'intitulé du crédit budgétaire concerné.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- La délibération du Conseil communal du 27 mai 2024.

4. Informations budgétaires

Impact : 0 euros H.T.V.A. et 0 euros T.V.A.C.

Article budgétaire : /

Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /

Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Alexandra PIETTE et Service Finances

Téléphone : 081/42.02.42

Courriel : alexandra.piette@profondeville.be

28



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Désignation d'un agent constatateur – infractions urbanistiques
Séance du Conseil communal du : 27/05/2024

1. Exposé du dossier

Désignation d'un agent constatateur en matière d'urbanisme suite au départ à la retraite de M. De Ketelaere.

2. Proposition de décision

Proposition de désigner M. Yannick Dupuis en tant qu'agent constatateur.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné :

- Projet de délibération ;
- Délibération du Collège du 17/04/2024 relative à la déclaration des lauréats et à la répartition

4. Informations budgétaires

Impact : /

Article budgétaire : /

Avis de légalité de la Directrice financière : /

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : /

Montant : /

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Dupuis Yannick

Téléphone : 081/39.60.78

Courriel : yannick.dupuis@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Décisions prises par le Collège communal dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.

Séance du Conseil communal du 27 mai 2024

1. Exposé du dossier

En vertu d'une délibération du Conseil communal du 18.12.2018, le Collège communal a reçu délégation pour procéder à la désignation et à l'ensemble des décisions, en ce compris le licenciement, après instruction et procédure conformes au règlement spécifique, dans le cadre des relations contractuelles avec les agents contractuels et contractuels subventionnés.

Les décisions sont ensuite communiquées au Conseil communal.

2. Proposition de décision

Prise d'acte de différentes décisions en matière de personnel.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné des décisions dont le Conseil prendra acte.

4. Informations budgétaires

Impact : euros H.T.V.A. euros T.V.A.C.

Article budgétaire :

Avis de légalité de la Directrice financière :

5. Subvention

Pouvoir subsidiant :

Montant :

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Guilbaud Valentine

Téléphone : 081.42.02.21

Courriel : valentine.guilbaud@profondeville.be



CONSEIL COMMUNAL

Note de synthèse

Objet : Nomination d'un enseignant en morale à raison de 4 périodes/semaine et citoyenneté à raison de 5 périodes/semaine.

Séance du Conseil communal du : 27/05/2024.

1. Exposé du dossier

Nomination d'un enseignant en morale à raison de 4 périodes/semaine et en citoyenneté à raison de 5 périodes/semaine.

2. Proposition de décision

Nomination par vote par le biais d'un scrutin secret.

3. Projet de délibération et pièces justificatives

Le présent rapport est accompagné : Projet de délibération du conseil communal du 22/04/2024.
Fiche signalétique de l'enseignante.

4. Informations budgétaires

Impact : - euros H.T.V.A.- euros T.V.A.C.

Article budgétaire :-

Avis de légalité de la Directrice financière :-

5. Subvention

Pouvoir subsidiant : Néant

Montant : -

6. Gestionnaire du dossier

Nom, prénom : Deneyer Isabelle

Téléphone : 081/42 02 23

Courriel : isabelle.deneyer@profondeville.be